Rapport annuel

LAMBALLE TERRE ET MER

(MONCONTOUR)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2019

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SDAEP22

Document établi le 11 mai 2020

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

LAMBALLE TERRE ET MER

Rapport annuel

EXERCICE
2019

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - RESSOURCES EN EAU 4
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 4
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 5
  - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 6
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
  - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 10**
  - QUALITE DE L'EAU 10
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 10
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 10
  - PERFORMANCE DU RESEAU 12
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 14**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 14
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 14
  - ETAT DE LA DETTE 14
  - AMORTISSEMENTS REALISES 14

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER exerce la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire depuis le 1er janvier 2019.

Sur son territoire, on trouve, en 2019, 6 services différents :
- Erquy (contrat d'affermage Véolia),
- Plemy et Ex Henanbihen (contrats d'affermage SAUR)
- Moncontour (contrat d'affermage STGS)
- un service exploité en régie sur les anciens territoires de Lamballe Communauté et de la CC du Penthièvre (hors Erquy et Plurien) et depuis 2019, des communes de Hénon, Plédéliac, Quessoy et trédaniel
- Plurien rattaché au contrat d'affermage Véolia du Syndicat des Fremur (ex Cap Fréhel).

Le présent rapport concerne uniquement le service : MONCONTOUR.

Les communes de ce service sont les suivantes : MONCONTOUR.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 000 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	mise en place de l'anti intrusion, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des captages, du génie civil

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Captage Les Granges MONCONTOUR Prélèvement en nappe souterraine	5	17 406	12 617	-27,51 %
Total des prélèvements [m³]		**17 406**	**12 617**	**-27,51 %**

- *Volumes importés*

Achat à	Acheté en 2018 [m³]	Acheté en 2019 [m³]
SYNDICAT MIXTE ARGUENON PENTHIEVRE	37 425	40 528
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	23 702	22 795

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Station Les Granges MONCONTOUR Traitement complet	100	17 406	12 617	-27,51 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres	17 406	12 617	-27,51 %
Importations	61 127	63 323	+3,59 %
Total général	**78 533**	***75 940***	**-3,30 %**

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	415	413	-0,48 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	**416**	**414**	**-0,48 %**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

HENON	32
MONCONTOUR	367
TREDANIEL	15
Total des abonnés	**414**

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2018	2019	Variation
Volume produit	17 406	12 617	-27,51 %
Volume importé	61 127	63 323	+3,59 %
Volume exporté	- 6 170	- 4 921	-20,24 %
Volume mis en distribution	**72 363**	**71 019**	-1,86 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	35 678	33 601	-5,82 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	21 430	19 464	-9,17 %
Volume total vendu aux abonnés	**57 108**	**53 065**	**-7,08 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 81 m³ par an. Elle était de 86 m³ en 2018.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 [m³]
LAMBALLE TERRE ET MER - PLEMY	6 170	4 921
Volume total exporté	- 6 170	- 4 921

LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	12,1	12,1	0,00 %

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

LAMBALLE TERRE ET MER

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société STGS sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 3,72 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2016.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2019	1er jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	1er jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,73	33,15	+1,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	1,160	1,175	+1,29 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	1,007	1,020	+1,29 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,935	0,947	+1,28 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,935	0,947	+1,28 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,12	21,54	+12,66 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,456	0,362	-20,61 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,456	0,517	+13,38 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,456	0,590	+29,39 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,274	0,503	+83,58 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2019	1er jan 2020	Variation
Exploitant	168,87	171,05	+1,29 %
Collectivité	73,84	68,08	-7,80 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	14,01	13,81	-1,43 %
Total [€ TTC]	**268,72**	**264,94**	**-1,41 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,21 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l

Répartition au 1er janvier 2020

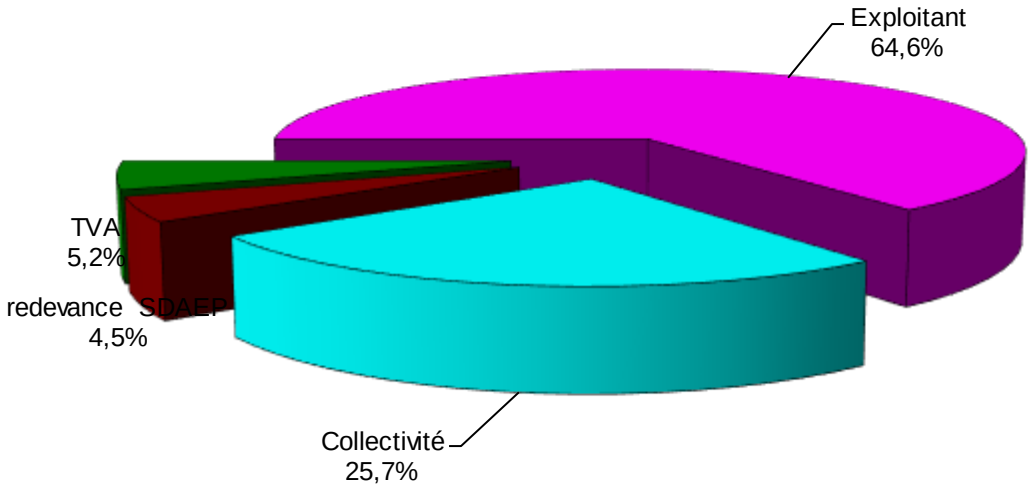

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2019	1er jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,73	33,15	+1,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	1,160	1,175	+1,29 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	1,007	1,020	+1,29 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,935	0,947	+1,28 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,935	0,947	+1,28 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,12	21,54	+12,66 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,456	0,362	-20,61 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,456	0,517	+13,38 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,456	0,590	+29,39 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m³)	0,274	0,503	+83,58 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2019	1er jan 2020	Variation
Exploitant	168,87	171,05	+1,29 %
Collectivité	73,84	68,08	-7,80 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,99	15,79	-1,25 %
Total [€ TTC]	**306,70**	**302,92**	**-1,23 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-1,48 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,52 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2020

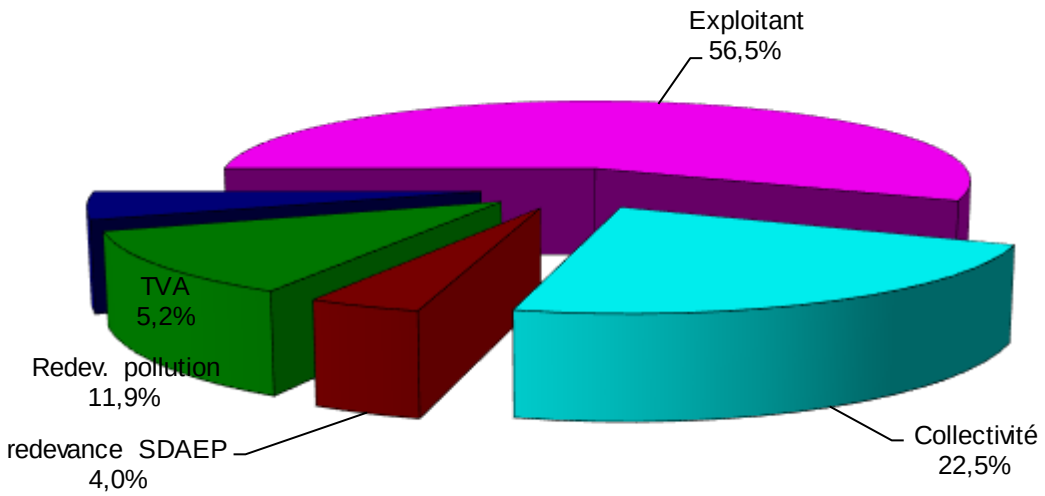

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	27 326,54 €	20 695,03 €	-24,27 %
dont abonnements	7 287,82 €	7 792,19 €	+6,92 %
Recettes vente d'eau non domestiques	12 132,40 €	5 461,10 €	-54,99 %
Total recettes de vente d'eau	39 458,94 €	26 156,13 €	-33,71 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	51 498,77 €	46 674,13 €	-9,37 %
dont abonnements	13 388,80 €	13 323,15 €	-0,49 %
Recettes vente d'eau non domestiques	20 004,16 €	18 033,23 €	-9,85 %
Total recettes de vente d'eau	71 502,93 €	64 707,36 €	-9,50 %

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	15	0	100 %	

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**100**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

PERFORMANCE DU RESEAU

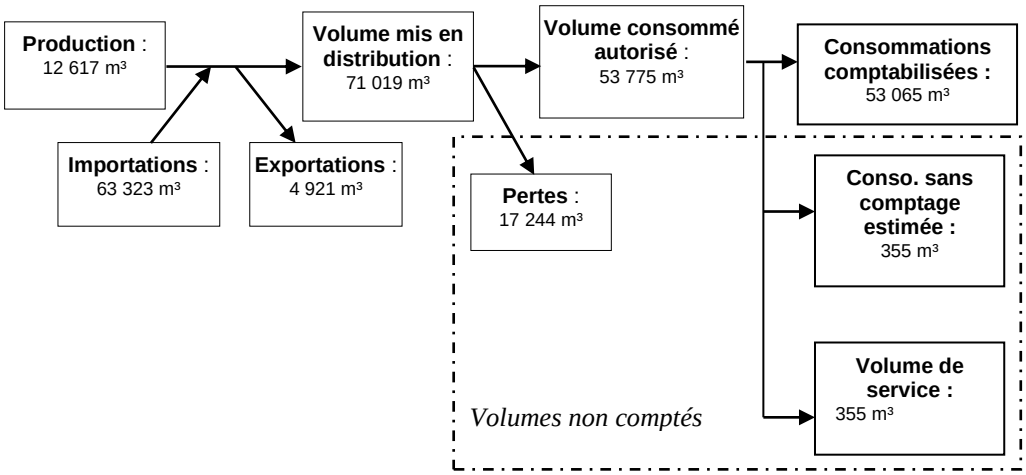

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 355 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 355 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	62,9 %	78,6 %	60,1 %	81,0 %	77,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	8,9	4,0	9,4	3,5	4,1

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	8,7	3,9	9,4	3,4	3,9

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	14,6	14,3	14,1	14,4	13,3
Seuil de rendement [%]	67,9 %	67,9 %	67,8 %	67,9 %	67,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,015	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,02 %
Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	121 346,26 €	114 730,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	9 149,40 €	9 079,40 €
dont en intérêts	2 633,80 €	2 463,48 €
dont en capital	6 515,60 €	6 615,92 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	17 070,35 €	14 693,18 €